

Le 26 mars 2015, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 18 mars 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO

Présents :

• **ARCINS** : M. GANELON, M. PARABIS • **ARSAC** : M. DUBO, Mme DUCOURTIOUX, M. HAUTIER • **CANTENAC** : M. BRUNO, M. DEGAS • **CUSSAC FORT MEDOC** : M. FEDIEU, Mme SEGUIN • **LABARDE** : M. FONMARTY, M. PILONORD • **LAMARQUE** : M. SAINT-MARTIN, Mme GUYON • **LUDON MEDOC** : M. SIMIAN, Mme VALLIER, M. FORTER, Mme SABACA, M. HEBRARD • **MACAU** : Mme COLMONT-DIGNEAU, M. LALANNE, Mme SAVIN de LARCLAUZE • **MARGAUX** : / • **LE PIAN MEDOC** : M. MAU, Mme GARNIER, M. PAGNAC, Mme BENTEJAC, M. VELLA, Mme JEGOU, M. DECAUDIN, M. SAUVAGE • **SOUSSANS** : M. DEMILLY, Mme MAURIN

Absents excusés :

Mme HENRIEY pouvoir à Mme DUCOURTIOUX, Mme OUVREARD pouvoir à M. DEGAS, M. MARTIN pouvoir à M. GANELON, M. DELHOMME, Mme SCHYLER-SCHRODER pouvoir à Mme COLMONT-DIGNEAU, M. BERNIARD pouvoir à M. DUBO, M. SAUVAGE pouvoir à M. MAU (délibérations 14 à 33) M. CHARRON pouvoir à M. DEMILLY

Secrétaire de séance :
Mme GUYON

Conseillers en exercice : 39

Présents : 31 (délibérations 06 à 13)
30 (délibérations 12 à 16, 18, 19, 21, 22, 24 à 33)
29 (délibérations 17, 20, 23)
Votants : 37 (délibérations 06 à 16, 18, 19, 21, 22, 24 à 33)
35 (délibérations 12, 17, 20, 23)

Administration Générale

2015-2603-06 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 janvier 2015 – Adoption

Adoption à l'unanimité

2015-2603-07 Création et composition des groupes de travail – Modification

Suite à la démission d'élus dans les communes de Lamarque et Margaux, il est proposé de les remplacer dans différents GT de la CdC.

Adoption à l'unanimité

2015-2603-08 Cession du ponton situé à Cussac-Fort-Médoc – Décision

La commune de Cussac-Fort-Médoc étant propriétaire et gestionnaire du site du Fort Médoc, dans le cadre de l'animation du site Vauban inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, et afin d'avoir une unité d'action et de gestion, il est proposé de céder le ponton dont la Communauté de Communes a assuré la maîtrise d'ouvrage, à la commune de Cussac-Fort-Médoc.

Adoption à l'unanimité

2015-2603-09 Port de Lamarque : entretien général du site – Dénonciation de la convention de mise à disposition des services de la commune de Lamarque

Dans le cadre de la convention d'occupation temporaire signée le 18 mai 2008 avec le Conseil Général de la Gironde, il est prévu que la Communauté de Communes assure l'entretien de l'ensemble des espaces verts du site et la prise en charge de l'éclairage public. Dans ce cadre, la Commune de Lamarque a proposé de prendre à son compte le fonctionnement de l'éclairage public et d'assurer, avec son service technique, le nettoyage courant. Il est proposé à la Communauté de Communes de reprendre à son compte cet entretien.

Adoption à l'unanimité

Urbanisme/Développement économique/Equipement touristique

2015-2603-10 Principe de création d'un service d'instruction des documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale

La loi dite ALUR du 24 mars 2014 dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les communes qui appartiennent à un EPCI de plus de 10 000 habitants devront instruire les actes d'urbanisme sans le concours de la DDTM qui le leur apportait gratuitement, conformément à l'article R423-15 du code de l'urbanisme. Il est proposé d'approuver le principe de créer au sein de la Communauté de Communes Médoc Estuaire un service intercommunal d'instruction des actes d'urbanismes.

Adoption à l'unanimité

Finances/Évaluation des charges/Nouveaux transferts/CAO/Ressources Humaines

2015-2603-11 Budget principal - Compte de gestion 2014 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-12 Budget principal - Compte administratif 2014 - Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-13 Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2014 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-14 Vote des taux de la fiscalité 2015 – Approbation

Adoption avec 16 voix pour, 14 voix contre et 7 abstentions

2015-2603-15 Budget principal 2015 - Communauté de Communes - Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-16 Budget annexe Aygue Nègre - Compte de gestion 2014 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-17 Budget annexe Aygue Nègre - Compte administratif 2014 - Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-18 Budget Annexe Aygue Nègre 2015 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-19 Budget annexe Chagneau - Compte de gestion 2014 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-20 Budget annexe Chagneau - Compte administratif 2014 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-21 Budget Annexe Chagneau 2015 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-22 Budget annexe Terre de Pont - Compte de gestion 2014 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-23 Budget annexe Terre de Pont - Compte administratif 2014 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-24 Budget Annexe Terre de Pont 2015 – Approbation

Adoption à l'unanimité

2015-2603-25 Constitution d'un groupement de commandes de travaux pour le petit et le gros entretien de voiries communales et intercommunales sur le territoire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire

Pour faire suite la constitution d'un groupement de commandes de maîtrise d'œuvre pour le petit et le gros entretien de voiries communales et intercommunales sur le territoire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, il est nécessaire de créer le deuxième groupement dans le cadre de la passation du marché de travaux pour le petit et gros entretien de voiries communales et intercommunales.

Adoption à l'unanimité

2015-2603-26 Prolongation du marché de gestion des déchèteries communautaires avec SITA SUD OUEST Avenant - Autorisation

A la suite de la procédure d'appel d'offre ouvert européen lancée en septembre 2014 qui visait à renouveler le marché de collecte attribué à SITA SUD OUEST et arrivant à échéance le 31 mars 2015, le lot relatif aux prestations d'exploitation des deux déchèteries (lot n°4, hors prestations relatives aux déchets dangereux) a été déclaré infructueux. Une procédure négociée (article 35 du Code des Marchés Publics) a donc été engagée. Aussi, afin d'assurer la continuité du service public il s'avère nécessaire de prolonger, par voie d'avenant, la durée du marché actuel d'environ 5 mois, soit du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 30 août 2015 inclus, avec une incidence financière supérieure à 5 % du montant global du marché.

Adoption à l'unanimité

2015-2603-27 Prolongation du marché de collecte des ordures ménagères avec VEOLIA – Avenant - Autorisation

A la suite de la procédure d'appel d'offre ouvert européen lancée en septembre 2014 qui visait à renouveler le marché de collecte attribué à VEOLIA et arrivant à échéance le 31 mars 2015, le lot relatif aux prestations de collecte (lot n°1) a été déclaré infructueux. Une procédure négociée (article 35 du Code des Marchés Publics) a donc été engagée. Aussi, afin d'assurer la continuité du service public, il s'avère nécessaire de prolonger la durée du marché actuel d'environ 5 mois, soit précisément du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 30 août 2015 inclus, avec une incidence financièrement supérieur à 5 % du montant global du marché.

Adoption à l'unanimité

2015-2603-28 Marché de travaux pour la construction d'un Ponton à passagers à Cussac Fort Médoc-Avenant – Travaux supplémentaires

Par marché public notifié le 30 juillet 2014, la CdC MEDOC ESTUAIRE a confié au groupement conjoint Balineau et CESM un marché de travaux pour la construction d'un Ponton à Passagers à Cussac Fort Médoc. Vu les obligations légales, ainsi que les avis rendus par la Commission Nautique Locale et à la DIRM SA/DSCM/Phares et Balises - Le Verdon/CEI des modifications techniques doivent être apportées au projet initial entraînant un coût supplémentaire.

Adoption à l'unanimité

2015-2603-29 Régime indemnitaire – Modification

Afin de bénéficier de plus de souplesse dans le régime indemnitaire attribué aux agents de la filière médico-sociale, administrative et sportive, il est nécessaire de compléter la délibération du 17 mars 2011 fixant le régime indemnitaire du personnel intercommunal.

Adoption à l'unanimité

2015-2603-30 Gratification des stagiaires – Décision

La réglementation prévoit qu'un employeur qui accueille un stagiaire plus de 2 mois, consécutifs ou non, au cours de la même année scolaire ou universitaire, doit obligatoirement lui verser une gratification dont le montant est exonéré de charges sociales pour l'organisme d'accueil et pour le stagiaire lorsqu'il correspond à la gratification minimum. Il vous est proposé de préciser les conditions d'accueil des stagiaires à la CdC.

Adoption à l'unanimité

2015-2603-31 Frais de déplacement des agents de la collectivité – Décision

Il est rappelé que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits pour l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité. La réglementation définit le cadre général mais donne compétence aux organes délibérants pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler les montants des indemnités.

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les points suivants :

- le taux de remboursement des frais de repas et d'hébergement
- le remboursement des frais de transport aux agents
- la prise en charge d'une partie des abonnements aux transports publics pour les agents effectuant le trajet domicile-lieu de travail par ce biais,

Adoption à l'unanimité

2015-2603-32 Tableau des effectifs – Modification

Il vous est proposé de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs suite à des changements de grades ou à l'intégration d'agents et pour répondre à des nominations sur des postes déjà ouverts.

Adoption à l'unanimité

Environnement

2015-2603-33 Recyclage des lampes usagées – Nouvelle convention RECYLUM/OCAD3E – Autorisation de signer

Le nouvel arrêté d'agrément de l'éco-organisme OCAD3E signé le 24 décembre 2014 nécessite la signature d'une nouvelle convention entre la collectivité et Recylum/OCAD3E afin d'assurer la continuité du service de collecte des lampes usagées sur les déchèteries et leur recyclage, ainsi que l'obtention des soutiens financiers afférents.

Adoption à l'unanimité